



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 4380

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'avenir du collège et du lycée climatiques de Font-Romeu. En effet, depuis quelques années, ces deux établissements doivent vivre dans l'incertitude. Le lycée devrait passer de la tutelle de l'Etat à celle de la région, le collège à celle du département, ceci n'étant évidemment pas sans conséquences sur les moyens financiers mis à leur disposition. Le même doute et les mêmes incertitudes planent sur le Centre national d'entraînement en altitude (CNEA). Ce centre, rattaché au collège et au lycée, accueille toute l'année des sportifs de haut niveau, en individuel ou en équipe nationale, pour des séjours d'entraînement intensif et de remise en condition physique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant au maintien de l'activité de ce site d'exception.

Texte de la réponse

Le lycée climatique et sportif de Font-Romeu, demeuré à la charge de l'Etat après les lois de décentralisation, a fait l'objet de réflexions prospectives portant sur le transfert du collège et du lycée aux collectivités territoriales concernées et sur le devenir du CNEA (Centre national d'entraînement en altitude). Dans cette perspective, plusieurs études ont été menées afin d'établir les coûts des travaux à effectuer pour réhabiliter le site. Toutefois, le travail de réflexion n'a pu encore déboucher sur la mise en oeuvre des orientations qui avaient été envisagées compte tenu de la difficulté à arrêter les options à prendre et de l'importance des financements à mobiliser. C'est dans le cadre de la relance de la politique de décentralisation et des décisions qui seront prises, une fois examinées les propositions émanant des collectivités territoriales, que le projet de transfert du collège et du lycée de Font-Romeu pourrait être réengagé.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4380

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3545

Réponse publiée le : 23 décembre 2002, page 5173